

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
de la magistrature
Bureau du recrutement, de la formation
et des affaires générales – RHM2
Mél : rhm2.dsj-sdrhm@justice.gouv.fr

Paris, le 17 août 2020

CIRCULAIRE NOTE

Date d'application : immédiate

Le garde des sceaux, ministre de la justice

à

Madame la première présidente de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice
Monsieur le Secrétaire Général par intérim
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'administration centrale

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

POUR ATTRIBUTION

Note N° : SJ - 20 - 319 - RHM2 / 17.08.2020

Référence de classement :

Mots clés : ENM – concours d'accès - examinateurs spécialisés adjoints – session 2020

Titre détaillé : Arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 2020 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2020)

Texte(s) source(s) : Décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié articles 19, 32, 32-6 et 37

Texte(s) abrogé(s) :

Publication : BO JO

Modalités de diffusion : INTERNET et INTRANET temporaire jusqu'au

MODALITES DE DIFFUSION

DIFFUSION ASSUREE PAR LES CHEFS DE COURS AUX MAGISTRATS DE LEUR RESSORT

Pièce(s) jointe(s) : note proprement dite et 1 annexe



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

Paris, le 17 AOUT 2020

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES
HUMAINES DE LA MAGISTRATURE

BUREAU DU RECRUTEMENT, DE LA FORMATION
ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES
RHM2

Le garde des sceaux, ministre de la justice

à

Madame la première présidente de la Cour de cassation
Monsieur le procureur général près ladite cour

Mesdames et Messieurs les premiers présidents des cours d'appel
Mesdames et Messieurs les procureurs généraux près lesdites cours

Monsieur le président du tribunal supérieur d'appel
Monsieur le procureur de la République près ledit tribunal

Monsieur l'inspecteur général, chef de l'inspection générale de la justice
Monsieur le Secrétaire Général par intérim
Mesdames et Messieurs les directeurs de l'administration centrale

Monsieur le directeur de l'École nationale de la magistrature
Monsieur le directeur de l'École nationale des greffes

Objet : Nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2020).

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir trouver ci-joint pour information la copie de l'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 2020 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature (session 2020).

Le chef de service, adjoint au directeur
des services judiciaires

Frédéric Chastenet de Géry

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

ARRÊTÉ

Modifiant l'arrêté du 9 juillet 2020 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École Nationale de la Magistrature

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

- VU l'ordonnance n°58-1270 du 22 décembre 1958 modifiée portant loi organique relative au statut de la magistrature, et notamment son article 21-1 ;
- VU le décret n°72-355 du 4 mai 1972 modifié relatif à l'École nationale de la magistrature et notamment ses articles 19, 32, 32-6 et 37 ;
- VU l'arrêté de la garde des sceaux, ministre de la justice en date du 4 décembre 2019 portant ouverture au titre de l'année 2020 de trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature ;
- VU l'arrêté du 7 avril 2020 reportant les épreuves d'admissibilité des trois concours d'accès à l'École nationale de la magistrature au titre de l'année 2020 ;
- VU l'arrêté du 17 mars 2020 portant nomination des président et membres du jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature pour la session 2020 ;
- VU l'arrêté du 9 juillet 2020 portant nomination d'examineurs spécialisés adjoints au jury des premier, deuxième et troisième concours d'accès à l'École nationale de la magistrature

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté du 9 juillet 2020 est modifié comme suit :

Au lieu de : « Mme PENY (TRIFILIO) Christine, maître de conférences à la faculté de droit et science politique de l'université de Clermont Auvergne »
Lire : « Mme PENY (TRIFILIO) Christine, maître de conférences à la faculté de droit et science politique de l'université d'Aix-Marseille »

Article 2

Le présent arrêté sera notifié au directeur de l'École nationale de la magistrature qui sera chargé de son exécution.

Fait, le **17 AOUT 2020**

Pour le garde des sceaux, ministre de la justice
par délégation, le chef de service, adjoint au directeur des services judiciaires
Frédéric Chastenet de Géry

